

SECTION V.

Résumé des principes sur les punitions et les récompenses (1)

I. Puisque ce qui est bien doit être fait parce que c'est bien, sans égard aux punitions ni aux récompenses, concluons qu'en général, il ne faut employer les punitions et les récompenses que lorsque d'autres considérations ne suffisent plus pour retenir les élèves dans la voie du devoir.

II. Dans tout le cours de l'éducation et de l'instruction, le maître, en encourageant l'obéissance, l'activité, le développement des facultés, l'amour de l'ordre, parviendra à faire disparaître les occasions d'insubordination et de révolte, et par suite les punitions.

III. C'est seulement le mérite, le zèle, l'application soutenue, et non pas les talents et les dons de la nature, qui peuvent donner des droits à des récompenses. En aucune circonstance, il ne doit y avoir de punitions pour l'inaptitude et la faiblesse d'esprit. "Rien ne peut justifier un maître qui se laisse aller à punir un élève, auquel il n'a à reprocher autre chose qu'une intelligence naturellement bornée" (J. Wood). Il n'y a que la négligence, la légèreté, l'indolence et les autres effets d'une volonté mauvaise, qui doivent être punis.

IV. Les récompenses ne doivent pas plaire, exciter et amuser, sans faire naître la vanité, l'orgueil, l'amour-propre. Les châtiments, de leur côté, doivent détourner du mal, mais ne doivent jamais être de nature à détruire le ressort et l'énergie de l'âme. Le maître les infligera toujours comme une pénible nécessité.

V. Les récompenses et les punitions seront mises en usage avec réserve et discrétion, ou elles perdront entièrement leur heureuse influence ; leur emploi trop fréquent rend l'esprit insensible aux émotions qu'elles doivent produire, ou bien il établit cette fausse idée que les hommes, dans toutes leurs actions, ne sont jamais guidés que par la considération de ce qui leur est personnellement utile ou nuisible.

VI. Plus l'homme vit pour le présent et pour lui-même, plus il est jeune et soumis à l'empire des sens, et plus il faut que le châtiment ou la récompense suivent de près ses actions, sinon leur effet est manqué. Au contraire, à mesure que l'enfant avance en âge, il faut l'habituer à attendre la récompense ou la punition, il faut lui enseigner à espérer ou à craindre les conséquences éloignées de ses actions.

VII. L'instituteur ne doit jamais accorder une récompense ou infliger un châtiment avant d'avoir pesé toutes les circonstances avec un esprit exempt de passion et une impartialité entière. Toute méprise, toute erreur, et surtout toute apparence de faveur pour un seul, détruisent dans le cœur des autres enfants le bien que peuvent produire les punitions et les récompenses ; c'est-à-dire, la conscience de leur nécessité et de leur justice.

L'homme passionné est sujet à des erreurs continues ; il se méprend sur le bien, et la récompense d'une manière exagérée ; il ne juge pas mieux ce qui est mauvais, il l'attribue aux plus détestables motifs, et le punit avec une excessive sévérité. La punition ne doit jamais être infligée dans la colère, ni surtout avec un air d'insulte, de raillerie ou de triomphe ; elle ne doit être accompagnée que de marques de compassion pour l'enfant coupable. Il faut faire sentir aux élèves que le maître est forcée à une mesure qui lui est désagréable. S'il punit imprudemment, il s'aliène le cœur des enfants, il fait naître en eux des dispositions à la turbulence et à la révolte. Quand le châtiment est convenablement appliqué, il laisse une impression bonne et permanente, et l'instituteur est estimé et chéri comme un père. En règle générale, l'approbation du maître est une récompense suffisante pour la bonne conduite morale. (2)

VIII. "On ne peut arriver au maximum de progrès que quand on est arrivé au minimum de punitions. (3)" Une

marque certaine d'incapacité dans un maître, c'est la nécessité où il se trouve d'employer plus de moyens de correction qu'un autre pour obtenir le même résultat. C'est, au contraire, pour un instituteur, un beau titre de recommandation que de maintenir son autorité aussi bien que ses collègues, en punissant moins.

Diminuer les châtiments sans nuire à la discipline de l'école, tel est le problème que chaque maître doit s'efforcer de résoudre (J. Wood).

Quant à l'application de ces différentes règles sur les récompenses et les punitions, avons-nous besoin de dire qu'elle doit être constamment inspirée par un véritable esprit de charité et d'humanité chrétienne, qui tempétera la sévérité la plus juste par la commisération, qui apprendra au maître à reconnaître la part qu'il doit s'attribuer presque toujours dans les fautes de ses élèves. N'exigez donc que ce que vous pouvez raisonnablement attendre des êtres si faibles et si légers qui sont confiés à vos soins ; mais surtout, soyez rigoureux envers vous-mêmes autant que patients à l'égard des autres. C'est à nous-mêmes qu'il faut presque toujours demander compte du mal qui se fait autour de nous. "Si quelque désordre a lieu dans mon école, dit Salzman, je m'examine moi-même, et je trouve souvent que c'est "par ma propre faute que l'enfant a manqué à son devoir (1)." Sans aller peut-être aussi loin, nous devons toutefois nous persuader que les enfants, essentiellement portés par nature à l'imitation, se conforment, sans s'en douter, à la conduite de ceux qui les dirigent.

L'attention sur soi-même est absolument nécessaire dans l'école, où les maîtres ont autant de surveillants que d'élèviers ; ceux-ci reçoivent et gardent toutes les impressions de la conduite du maître avec d'autant plus de facilité qu'ils sont plus attentifs à l'observer. Un maître doit donc placer au rang de ses principales obligations celle d'éduquer ses élèves ; rien n'est plus puissant sur l'esprit des enfants, comme sur celui des hommes faits, que l'exemple. Un instituteur ne doit jamais se permettre une parole qui ne soit une leçon, une démarche qui ne soit un modèle ; et malheur à celui qui, par ses discours ou ses mœurs, serait pour ses écoliers un sujet de scandale (2)."

SECTION VI.

Influence du bon ordre.—Conclusion.

Le résultat de la discipline est l'ordre, c'est-à-dire, le fondement de tout bien, la condition essentielle de toute beauté physique et morale.

"L'ordre porte dans le travail le moyen le plus puissant de succès. Il est, comme le travail, un instituteur muet ; il est un bienfaiteur de l'enfance..."

"L'ordre assigne à chaque chose son but, et par conséquent il marque à chaque chose son temps et sa place. Il classe, il distribue, il règle, il proportionne, il enchaîne ; il est l'opposé de la confusion et du hasard ; le définir, c'est en dire tous les biensfaits."

"Voyez comme les simples mouvements du corps deviennent plus faciles par leur régularité ! Observez la marche du soldat, les rapides opérations de l'ouvrier, l'agilité de la danse. Vous y trouverez économie de temps, diminution de fatigue, exécution plus parfaite. Les forces du corps se développent et ses organes acquièrent plus de souplesse et de précision par un exercice bien réglé. La santé elle-même se conserve ou se rétablit beaucoup mieux par un régime de vie bien ordonné que par l'assistance du médecin.

"L'ordre est éminemment conservateur. Voulez-vous garantir les objets de la déperdition, en prolonger la durée ? soignez leur arrangement. Voulez-vous les trouver quand vous en avez besoin et les avoir toujours à votre disposition ? arrangez-les. Voulez-vous multiplier vos ressources ? Mettez de l'ordre dans vos affaires. Voulez-vous vous enrichir par l'économie ? mettez un

(1) Extrait du *Manuel de Horner*.

(2) Denzel.

(3) Bell.

(1) *Art de bien élever les enfants.*

(2) *Conduite des écoles chrétiennes.*